

L'invalidité des consécrations épiscopales selon le rite de Paul VI.

par
Thilo Stopka

Éditions Saint-Remi

– 2018 –

Résumé du livre paru en allemand du même auteur : « *Geist-Christologie und das Pontifikale Pauls VI. - Der unheimliche Einfluß einer Modetheologie auf die Bischofsweihen der sogenannten Konzilskirche* », publié aux éditions Saint-Remi.

GEIST-CHRISTOLOGIE UND DAS PONTIFIKALE PAULS VI, 178 p., 15 €



© Tous droits réservés

Éditions Saint-Remi
BP 80 – 33410 CADILLAC
05 56 76 73 38
www.saint-remi.fr

PRÉSENTATION

Dans son encyclique *Dominum et Vivificantem* au §17, Jean Paul II professe l'hérésie de la christologie selon l'Esprit : « *Il convient de souligner ici que l'«esprit du Seigneur», qui «repose» sur le futur Messie, est clairement et avant tout un don de Dieu pour la personne de ce Serviteur du Seigneur. Mais lui-même n'est pas une personne isolée et existant par elle-même, parce qu'il agit par la volonté du Seigneur, en vertu de sa décision ou de son choix.»*

« **Le Saint-Esprit n'est en aucune manière un don pour la 'personne du Messie',** parce que celle-ci, en raison de l'union hypostatique, est la seconde personne de la divinité, de laquelle procède le Saint-Esprit, à partir du Père et du Fils », écrit le professeur Johannes Dörmann : « *La voie théologique de Jean-Paul II jusqu'à la Journée mondiale de prière des religions à Assise. II/3, La trilogie trinitaire* », page 127 dans l'édition allemande, Senden/Westf. 1998.

Le pape Adrien Ier, ayant en vue les adoptionistes du VIII^{ème} siècle en Espagne, interdit l'application de l'expression « *serviteur de Dieu* », en raison de l'union hypostatique ; [Denz. 313].

Selon la **Christologie selon l'esprit** telle qu'exprimée par la nouvelle forme du rite **Novus Ordo** de la consécration épiscopale de Paul VI, le **Saint-Esprit** apparaît comme un **don au Messie** qui ne le possédait pas auparavant : « *Et maintenant, Seigneur, répands sur celui que tu as choisi la force qui vient de toi, l'Esprit qui fait les chefs, que tu as donné à ton Fils bien-aimé, Jésus-Christ, qu'il a lui-même donné aux saints Apôtres qui établirent l'Église en chaque lieu comme ton sanctuaire, à la louange incessante et à la gloire de ton Nom* ».

Le n°47 du **Compendium au Catéchisme Universel** professe la « **christologie selon l'esprit** » en interprétant le dogme de la procession du **Saint-Esprit** à partir du **Fils** : « *Il (le Saint-Esprit) procède aussi du Fils (Filioque), par le don éternel que le Père fait de lui au Fils.* » [Édition française, allemande, hollandaise et anglaise]. Ce nouveau « *filioque révisé* » du **Compendium** réduit le

Fils à une sorte de « canal transitoire » du Saint-Esprit selon l'hérésie du prêtre Joseph Langen, professeur de théologie catholique à l'Université de Bonn jusqu'en 1871. Le cardinal Franzelin a publié par la *Propaganda Fidei* une réfutation de Langen et de l'évêque orth.-russe Macary Bulgakov.

§264 du « Catéchisme Universel » : « *Le Saint-Esprit procède du Père en tant que source première et, par le don éternel de celui-ci au Fils, du Père et du Fils en communion.* » Ce paragraphe du CU était à l'origine du n°47 du Compendium cité ci-dessus. Déjà ambiguë de manière flagrante, la phrase du n°47, par un savant mélange des expressions grammaticalement différentes « celui-ci » et « celui-là » et « lui », met encore un plus en évidence l'hérésie (qui s'est du reste propagée ainsi aux autres langues, puisque la version de référence du CU était la française) : le Père donne prétendument à son Fils l'Esprit en tant que don ! **Cela contredit le Credo du XI^e Concile de Tolède (Denz. 277) qui reprend la doctrine de saint Augustin** [in Ioh. Tract. 99 n. 9] : « *Car il (le Saint-Esprit) ne procède pas du Père vers le Fils ..., mais il apparaît bien comme ayant procédé à la fois de l'Un et de l'Autre, ...* ».

L'hérésie de la christologie selon l'esprit dans le nouveau rite de baptême (citation tirée de la version anglaise) :

Extrait de la bénédiction des eaux :

« C'est dans les eaux du Jourdain que ton Fils a été baptisé par Jean et oint de l'Esprit. Ton Fils a voulu que l'eau et le sang coulent de son côté lors qu'il pendait sur la croix. Par la puissance de l'Esprit, donne à l'eau de cette source la grâce de ton Fils ».

Voici le commentaire de l'abbé Docteur Hans-Otto Katzer. Ce prêtre tchécoslovaque était autrefois responsable de l'enseignement de la théologie dogmatique à Weissbad, le premier séminaire germanophone de la Fraternité sacerdotale Saint Pie X en Suisse. Le Dr. Katzer, un sédévacantiste, a été diffamé au sein de la FSSPX comme étant un espion communiste chargé de séparer la Fraternité du « Très Saint Père » : « *Nous pourrions encore laisser l'évaluation de ces paroles [de la bénédiction de des eaux baptismales]*

aux lecteurs qui ne disposent que des connaissances du catéchisme d'enfant, puisque la vision erronée est impressionnante. Le Christ est vrai Dieu et vrai Homme dès le commencement (de l'Incarnation) ! La nature de l'union hypostatique interdit les expressions mentionnées dans la formule ! Saint Grégoire de Nazianze souligne que le Christ est venu au baptême de Saint Jean pour sanctifier le baptême, et non pour être sanctifié. De même que le Christ n'avait pas besoin de la rémission des péchés, il n'avait pas non plus besoin de grâce. » - Revue « EINSICHT, römisch-katholische Zeitschrift », Volume 6, No. 2, p. 62, Munich, Juillet 1976, lieu de dépôt : « Catholicapedia.net ».

Tiré de §438 du catéchisme universel : « *Sa consécration messianique éternelle s'est révélée dans le temps de sa vie terrestre lors de son baptême par Jean quand 'Dieu l'a oint de l'Esprit-Saint et de puissance' (Ac.10.38) 'pour qu'il fût manifesté à Israël' (Jn 1, 31) comme son messie. On peut se demander, « le Fils de Dieu, le Verbe fait Homme, aurait-il pu avoir besoin d'un surcroît de ces puissances divines ? » En outre, le Prof. Job. M. van der Ploeg O.P. remarquait dans sa critique du Catéchisme Universel l'interprétation fallacieuse de Ac. 10.38 – Lc. 4.18-19-Is.61.1 ; dans son expertise sur ce Catéchisme [revue « Theologisches », vol. 20, n°7, Juil. 1990]*

Il convient d'expliciter l'illustration de recto de couverture de ce livret. C'est une indienne de la tribu Arapaho selon certains, ou Païoute selon d'autres. Que fait-elle ? C'est dans le cadre du mouvement indien de danse d'esprits au 19^{ème} siècle qu'elle rendait ainsi un culte à « *l'esprit* » qu'elle vénérât dans les arbres, les rivières, les montagnes, les ours, les ancêtres et les bisons ... Observons que ce mouvement aurait été inconcevable sans les moyens de transport modernes tels que le chemin de fer, sans les communications telles que le télégraphe et sans la langue anglaise par laquelle tous les indiens des États-Unis communiquaient à la fin du 19^{ème} siècle. Le prophète de ce mouvement spirituel, un certain *Wowoka*, pouvait ainsi voyager partout et sa '*religion d'esprit*' procurait aux indiens dépressifs leur dernière mais **fausse** consolation, son arrivée étant annoncée par télégraphe. Eh bien non, sa danse n'aura pas conféré aux indiens l'invulnérabilité face aux balles de

fusils, les buffles ne seront pas revenus et les blancs n'auront pas disparu. Quelle déception ! Tout comme le fut celle de la nouvelle pentecôte de Vatican II ! L'esprit de l'imposteur Wowoka n'était nullement le Saint-Esprit. Et cet esprit n'était autre que celui que l'humanité déchue adore depuis Nimrod : un « *esprit* » assimilé à la nature et identifié avec la « *puissance et la force* » dans un sens purement terrestre et immanent. Ce même esprit était déjà familier à la philosophie grecque du stoïcisme, ressuscitée par le panpsychisme moderne si cher à Teilhard de Chardin. On appelait cet esprit en grec « *hégémonikon pneuma* », en latin « *spiritus principalis* », ou « *esprit cosmique guide* » en français. Soulignons que sur le plan religieux le stoïcisme apparaît n'être qu'une simple justification intellectuelle de l'animisme, ne distinguant pas mieux la différence entre Dieu et le monde que la femme indienne de notre livret. C'est bien ce même esprit d'immanence – qui n'est nullement le Saint-Esprit transcendant – qui est central à la religion du Concile Vatican II et dont il est imploré l'infusion dans « *l'évêque élu* » de la nouvelle « *consécration épiscopale* » de Paul VI. Dans le cadre de la philosophie aristotélicienne « *l'église conciliaire* » présente ce même « *esprit cosmique* » comme la cause formelle de l'engendrement de la divinité du Fils de Dieu [n°47 du Compendium du nouveau Catéchisme mondial], comme de son incarnation et du pouvoir sacerdotal de leurs « *évêques* », [cf. la forme de la consécration épiscopale du Novus Ordo]. Le drame c'est que le véritable Saint-Esprit n'est nullement la cause formelle dans ces trois opérations. Ces ordinations épiscopales sont donc radicalement invalides. Et comme nous l'enseigne Mc. 13.22, les *pseudo-christi* annoncés par le Christ ne sont pas seulement des imposteurs, mais des faux sauveurs, parce qu'ils sont aussi oints de l'anti-chrisme, ce faux « *esprit* » lequel est en fait la cause formelle de leurs fausses prophéties et l'âme de leurs fausses liturgies.

L'invalidité des consécrations épiscopales selon le rite de Paul VI.

« Voici, l'abomination de la désolation dans un lieu saint, qui est là où elle ne doit pas être, et quiconque lit ceci, qu'il s'en aperçoive ! »

Introduction

Cette année, le 18 juin 2018 marquait le cinquantième anniversaire de la « promulgation » par Paul VI de la Constitution apostolique « *Pontificalis Romani Recognitio* ». Cette constitution a aboli le rite traditionnel de consécration épiscopale et l'a remplacé par un produit artificiel, un rite sans précédent dans l'histoire de l'Église catholique romaine. Pour cela, toutes sortes de faux prétextes ont été mis en avant. Le plus connu d'entre eux est que le nouveau pontifical est un chef d'œuvre de la liturgie orientale traditionnelle et donc un monument de l'œcuménisme. Heinzgerd Brakmann, alors chargé de cours à l'Université de Bonn, s'est réjoui, dans un essai, de ce nouveau rite de consécration épiscopale, bien qu'il eût par ailleurs fourni la preuve que ce rite trouvait son origine dans la littérature pseudo-apostolique et pseudo-épigraphique¹.

Toutes les comparaisons avec les rites pour lesquels on prétendait qu'il était lié n'ont été faites que d'un point de vue plus littéraire et poétique ; les différences de nature dogmatique par rapport à la doctrine sur le Christ et sur le Saint-Esprit n'ont même pas fait l'objet d'un coup d'œil. Mais un examen plus approfondi révèle que cet ordre nouveau piétine la doctrine de

¹ L'épigraphie est l'étude des inscriptions réalisées sur des matières non putrescibles telles que la pierre (on parle alors d'« inscriptions lapidaires »), l'argile ou le métal. Cette science a pour objectif de les dater, de les replacer dans leur contexte culturel, de les traduire et de déterminer les informations qui peuvent en être déduites.

l'Incarnation du Verbe éternel et mutile le Saint-Esprit. Ce rite s'adresse donc à un soi-disant dieu, qui n'est pas notre Dieu de la Révélation, cette Révélation qu'Il a confiée à l'Église catholique. Par conséquent, le rite ne peut être qu'invalidé et détruit la succession apostolique des évêques.

Ainsi, l'Église conciliaire n'a plus de sacrement d'ordination, et après cinquante ans, ses ministres sont presque tous des laïcs dépourvus du caractère sacerdotal indélébile, en particulier ce clown et bouffon de cour de l'UE bruxelloise « Francisco Bergoglio ». Les successions encore valables des anciennes Églises catholiques orientales s'éteignent aussi par des mélanges imposés avec les successions invalides des hiérarchies occidentales *Novus Ordo* (Jean Paul II a « consacré » le métropolitain de Kiev après la fin de la guerre froide).

Un élément central de la nouvelle forme de consécration épiscopale est l'expression « *spiritus principalis* ». L'« Église » du Concile Vatican II n'a pas jugé nécessaire de définir cette expression (y compris dans ses traductions en langue vernaculaire) de manière contraignante. Pourquoi cette expression est-elle si importante pour elle ? Qu'est-ce que cela signifie pour la *secte conciliaire* ? Et même si nous-mêmes et d'autres ont écrit des livres sur la question de l'invalidité du nouveau pontifical en question il y a bien des années, jusqu'à présent nul ne s'est préoccupé de ce qu'est la doctrine de cette nouvelle « Église » concernant le Saint-Esprit, si on la considère en regard du « *spiritus principalis* ». Qui ou quel est cet « esprit » ? Étrangement aucune traduction contraignante de cette expression en langue vernaculaire, qui pourrait apporter quelque clarté, n'est disponible, et en français on la traduit par « *l'Esprit qui fait les chefs* ».

Nous avons vu, par le passé, que, pour six raisons différentes, ce nouveau rite est nécessairement invalide. Aucune n'a été réfutée, à notre grande satisfaction. Dans ce livret assez court, nous nous intéresserons principalement à la question de savoir en quoi l'invalidité est liée au « *spiritus principalis* ». En fait, nous tomberons sur une septième cause d'invalidité : la « *secte conciliaire* » ne fait

aucune distinction entre la *cause formelle* du souverain-sacerdoce dans le Christ lui-même et la cause formelle du sacerdoce d'ordination des apôtres. Même des catholiques de tradition pourraient être surpris d'entendre que la différence est infinie. C'est en effet la différence qui existe entre d'une part l'existence infinie et non créée de Dieu qui s'est fait homme, une existence qui est celle du Verbe éternel incarné ; et d'autre part la puissance finie, créée du caractère sacerdotal, qui ne confère qu'une participation limitée au sacerdoce du Rédempteur.

La nouvelle forme nie ce dernier fait et le remplace par autre chose. Elle voit la cause formelle de l'ordination sacerdotale du Rédempteur, comme celle des apôtres et de leurs *successors*, dans une seule et même chose : dans le « *spiritus principalis* » ! C'est ce dernier qui devrait alors être le vrai prêtre, et non pas Jésus de Nazareth, car la dépendance du Christ à l'égard du « *spiritus principalis* » ne serait pas différente de celle des apôtres. Le prêtre ordonné ne pourrait alors pas agir, en vertu du caractère sacerdotal d'ordination, « *en la Personne du Christ* » ; au contraire, selon la forme *Novus Ordo*, le Christ et les apôtres travailleraient de manière identique à travers le « *spiritus principalis* ». Un lien direct entre le sacerdoce catholique et le Christ ne pourrait donc pas exister, parce que le Christ et les prêtres ordonnés auraient leur relation propre et parallèle avec le « *spiritus principalis* ».

Cette seule considération tient du blasphème ! Le nouveau rite de consécration épiscopale agit comme si le vrai Dieu-Homme Jésus-Christ avait besoin d'une puissance étrangère pour son œuvre rédemptrice. C'est une violation du sanctuaire du plus haut degré, l'abomination de la désolation dans le lieu saint, dont le Sauveur nous a averti. Les doctrines des grands conciles œcuméniques sont renversées comme si elles ne valaient pas plus que du papier. Il faut ici souligner en particulier le grand Concile d'Éphèse, mais aussi le Second Concile de Constantinople, où déjà eut lieu et fut décidée la première controverse concernant la procession du Saint-Esprit du Père et du Fils (filioque), mais peu d'historiens veulent s'en rendre compte. Le nouveau rite de

« *consécration épiscopale* » est un rite d'initiation luciférien qui nie la Divinité du Christ à l'instant même où il prétend conférer le sommet du sacerdoce de la Nouvelle Alliance !

Ce livret est donc consacré à ce sujet, et tous les lecteurs qui sont intéressés par de plus amples informations sont encouragés à étudier les livres et les pages web référencés à la fin de la brochure, et qui fournissent des sources riches.

La cause formelle

Le nouveau rite, avons-nous dit, affirme, de manière blasphématoire, qu'il existe une cause formelle identique, le « *spiritus principalis* », d'une part au souverain sacerdoce du Dieu-Homme Jésus-Christ et d'autre part au sacerdoce apostolique d'ordination conféré à de simples êtres humains. Mais qu'est-ce qu'une *cause formelle* ?

Dans la philosophie scolastique, la cause formelle (*causa formalis*) est la cause ou le principe qui détermine la forme, c'est-à-dire la morphologie, la structure, l'essence d'un être ; outre la cause matérielle (*causa materialis*), la cause efficiente (*causa efficiens*) et la cause finale ou finalité (*causa finalis*), c'est l'un des quatre types de causes que l'on trouve déjà dans la métaphysique d'Aristote.

Le principe de cause formelle, comme la cause matérielle, est une cause interne de tout être (créé). Elle consiste simplement dans la forme ou l'apparence (en grec : '*idéa*' ou '*eidos*'), la structure ou le motif que l'on retrouve dans les êtres. Une statue de bronze, par exemple, provient du fait que du matériau bronze (*cause matérielle*) est moulé sous la forme de la statue.

La philosophie scolastique assimile souvent le principe des causes formelles à la cause *exemplaire* (*causa exemplaris*), qui est elle-même dans une large mesure identique à l'idée platonique (idée grecque). En ce sens, par exemple, le cheval vivant représente la « *cause formelle* » d'un cheval jouet dans son apparence extérieure. ***Cependant, la signification métaphysique plus profonde du terme « cause formelle » vise à la détermination intérieure d'une chose, c'est-à-dire à son essence.***

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION	3
L'INVALIDITÉ DES CONSÉCRATIONS ÉPISCOPALES SELON LE RITE DE PAUL VI	7
INTRODUCTION	7
LA CAUSE FORMELLE	10
LA NOUVELLE FORME EN LATIN ET EN TRADUCTION VERNACULAIRE	11
QUEL EST LE SENS DE LA NOUVELLE FORME QUE LUI DONNE LA SECTE CONCILIAIRE ?	12
LA NOUVELLE FORME AFFIRME L'IDENTITÉ DE LA CAUSE FORMELLE DU SACERDOCE DU CHRIST ET DE LA CAUSE FORMELLE DU SACERDOCE DES APÔTRES.....	12
SAINTE BONAVENTURE, LE DOCTEUR SÉRAPHIQUE : L'INCARNATION DU FILS NE S'EST PAS RÉALISÉE PAR LA MÉDIATION DU SAINT-ESPRIT	14
LE SAINT-ESPRIT N'EST PAS NON PLUS CAUSE FORMELLE DU CARACTÈRE SACERDOTAL	15
LA CONSÉQUENCE DE LA NOUVELLE FORME DE CONSÉCRATION ÉPISCOPALE : LA NÉGATION DE LA NATURE DIVINE ET DE LA PERSONNALITÉ DIVINE DU FILS	15
LA NOUVELLE FORME TIRE SON ORIGINE D'UNE CHRISTOLOGIE SELON L'ESPRIT, DE FACTURE RÉCENTE	16
LA CHRISTOLOGIE SELON L'ESPRIT SE TROUVE AUSSI DANS LE NOUVEAU CATÉCHISME UNIVERSEL DE LA SECTE CONCILIAIRE.....	18
QUI EST OU QU'EST-CE QUE LE « SPIRITUS PRINCIPALIS » ?	20
LES SOURCES DE LA CHRISTOLOGIE SELON L'ESPRIT	21
LE SYNODE AU LATRAN SOUS LE PAPE SAINT MARTIN I.....	22
LE CONCILE D'ÉPHÈSE CONDAMNAIT DÉJÀ CE QU'ON APPELLE AUJOURD'HUI LA CHRISTOLOGIE SELON L'ESPRIT	23
LA PLUS ANCIENNE CONFIRMATION DU DOGME DE FILIOQUE DÉJÀ SOUS LE PAPE DAMASE	23
LES MENSONGES DES RÉFORMATEURS LITURGIQUES	24
SENS PANTHÉISTE DE L'EXPRESSION « SPIRITUS PRINCIPALIS ».....	24
SOURCES.....	27